



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016



	<p><i>Nom de la compétition : Open Erdre OSIRIS / Micro'Erdre</i> <i>Etape n° 3 du TdF Micro – Grade : 5 A</i> <i>Dates complètes : 18 et 19 avril 2015</i> <i>Lieu : Erdre - La Grimaudière</i> <i>Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)</i></p>	
---	--	---

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.1 Règle modifiée - la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
 - la règle 44.1 pénalité ramenée à 1 tour.
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable),
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur ou pour les Micros le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 - à tous les bateaux des classes Osiris A, B, C, R1, L incluant les Micros (Protos, Régates et Croiseurs).
- 3.2 **Les bateaux admissibles doivent obligatoirement :**
 - se pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, événement Open HN'Erdre /Micro'Erdre avant le lundi 13 avril 2015.
 - confirmation d'inscription et règlement des frais le samedi 18 avril.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - pour les concurrents désirant être classés au Tour de France Micro, il leur est possible d'adhérer à MCF : en effet, seuls les adhérents MCF figurent au classement final du TdF Micro. Le bulletin d'adhésion est disponible en ligne sur microclassfrance ou sur place.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
toutes	25 € par bateau

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Samedi 18 avril 2015 de 9h00 à 14h00

Usuellement, les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, par la rampe du club. (pour les bateaux nécessitant un grutage, prière de renseigner le formulaire de pré-inscription).

5.2 **JAUGE** : A la discrétion du Président de la jauge.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18 avril	14h15	Toutes
19 avril	10h00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 avril 2015
- et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Parcours spécifiques Erdre

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL.

8.3 Etablissement de 2 classements :

- un pour l' Open Erdre Osiris en fonction du nombre de bateaux par classes
- un pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots en formule Osiris Habitable et pour les Micros en temps réel, une coupe au premier des catégories Proto, Régates et Croiseurs.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : aso.ancre@neuf.fr ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62.